



Conseil de discipline FPH

Par **chris21300**, le **14/06/2017 à 18:09**

Bonjour,

je vais passer dans qqs jours au conseil de discipline pour avoir échangé qqs sms avec une patiente dont j'ai lu le numéro sur son dossier. Cette patiente m'avait demandé si on pouvait rester en contact et m'a demandé mon facebook (devant témoin). Comme je n'ai pas FB je me suis permis effectivement de prendre son numéro. Et le soir je l'ai contacté en spécifiant bien que si elle me le demandait j'effacerais immédiatement son numéro. Comme elle ne se souvenait plus m'avoir demandé de rester en contact elle m'a demandé d'interrompre notre conversation (qui s'est résumé à l'échange de 8 sms chacun sur 10 min) ce que j'ai immédiatement fait après m'être excusé.

J'avoue que je savais qu'il n'était pas permis de prendre un élément du dossier à des fins personnels, mais j'avais la certitude que ça ne gênerait pas cette patiente qui me proposait de rester en contact... sauf que, tout professionnel que je suis, je n'ai à aucun moment pensé que ces paroles n'avaient pas de valeurs vu qu'elles ont été prononcées dans le contexte du réveil anesthésique !

La patiente en a parlé aux soignantes et mon cadre (la patiente demandait à ce que je ne subisse aucune sanction) m'a convoqué et légitimement sermoné. Il n'a pas rempli de rapport sinon je serais immédiatement licencié (mais je ne devais évidemment plus reproduire cette faute ... ce qui était une évidence pour moi).

Par ailleurs, je suis également formateur en gestes et soins d'urgence et 3 mois après l'épisode sms je délivre une formation (avec mon binôme formateur) à des étudiants Aides-Soignants. Dès le 1er jour j'informe que cela se passera dans la bonne humeur, et je dis que "comme chez les flics il y a le gentil et le méchant, et le méchant c'est moi" (sur le ton de la plaisanterie). Au cours de ces 3 journées de formation la moitié du temps est passé à l'enseignement théorique ainsi qu'à l'apprentissage des gestes. L'autre moitié du temps est passé à jouer des cas concrets mettant en oeuvre des gestes d'urgence.

Sur ces 3 jours j'ai à 4 reprises eu des propos pouvant être qualifiés de connotés sexuellement (rôle du mec qui fait une rencontre internet au restaurant et "je dis j'espère que si je paye l'addition tu couches ?", rôle du prof qui parlant de protection diffuse une photo de sexe sur lequel on déroule un préservatif, scénario d'un repas entre amis et à un moment donné quelqu'un prononce la phrase (on échange) et là je dis "et bien voilà en fait c'est une soirée échangiste...ça vous tente ? vous l'avez déjà fait ?", puis jouant le rôle du mari alcoolisé ayant battu sa femme, celle-ci inconsciente ayant été mis en position latérale de sécurité j'ai fait mine de mettre ma main à ma ceinture en disant 'oh bah j'avais en profiter parceque quand elle est réveillée elle veut pas"

Alors effectivement en lisant cela on peut se dire ce mec c'est un gros pervers il a un problème !!! sauf que j'aime jouer le rôle du mec odieux, du pire goujat que la terre ait portée (un peu style humour bigard ou dubosc) avec toujours la volonté de faire rire ... Je me suis néanmoins aperçu qu'une apprenante avait été chamboulée par la photo et donc j'ai présenté mes excuses à l'assemblée puis directement à cette étudiante (ma volonté était loin de choquer et donc je m'en suis voulu).

Par contre hormis ces situations d'autres cas concrets avec d'autre style d'humour (le mec qui s'électrise en se séchant les cheveux (alors que j'ai le crâne rasé), le mec qui se coupe le bras en ouvrant des huîtres avec un hâchoir, le badeau qui fume sur les lieux d'un accident) ou sans humour (arrêt cardiaque dans un lit, malaise d'un sportif ...

A la fin de la formation, nous validons tous les apprenants. Nous leur transmettons les fiches de notation (pour que les apprenants notent les formateurs) en leur disant qu'elles sont importantes puisqu'elles nous permettent de nous remettre en question, d'évoluer dans nos façons d'enseigner.

Après le départ des apprenants, nous prenons connaissance des commentaires et comme depuis 4 ans où je fais de l'enseignement nous lisons (super agréables d'apprendre en rigolant, bons formateurs, dommage que ce soit si court). Je ne lis que 2 , remarques ("ne se prononce pas" sur le thème support pédagogique et là j'ai fait le lien avec la photo .. et "un peu trop strict par moment" et là j'ai fait le lien avec un moment où j'ai fait preuve d'autorité car des notions essentielles étaient abordées et les apprenants n'étaient pas sérieux.

Donc au terme de cette formation, mon binôme et moi étions satisfaits.

Sauf que 3 semaines plus tard je suis convoqué par ma direction car les étudiants se sont plaints de mon comportement (propos et gestes déplacés). J'apprends même que j'aurais eu "des pratiques particulières avec un mannequin bébé"!!!!!! Autant j'assume un humour peut être pas très fin par moment, autant assimilé humour et pédophile pour moi c'est juste une horreur !!! J'ai contacté mon binôme de formation et il m'a dit qu'il ne comprenait pas cette remarque ni le sentiment général de la promotion (hormis la diffusion de la photo qui était pour lui effectivement inadaptée et peut être le fait d'avoir exposé l'idée d'échangisme même si tel était dit sur le ton plaisanterie).

Au cours de cet entretien mon cadre a informé la Directrice des Soins Infirmiers ainsi que la Directrice de l'école d'Aides-Soignants de l'épisode sms 3 mois plus tôt et là début du processus infernal (mise à pied immédiate, suspension de fonction pendant 2 mois et conseil de discipline le 28 juin avec demande de révocation donc d'ici 14 jours je serai sans doute sans travail ... C'est juste un cauchemar !

J'ai contacté les représentants du personnel (RDP) ainsi qu'un avocat. L'avocat m'avait dit, avant même que je reçoive la convocation au CDD que la direction chercherait à me radier. Les RDP ne pensaient pas que ça irait jusque là.

Je comptais faire appel aux 2 entités : RDP car me connaissant, connaissant mon humour et surtout mon côté garçon vraiment gentil et serviable, et l'avocat pour ce qui est des procédures juridiques. Or les RDP me demandent de choisir car selon eux la stratégie de défense sera différente selon l'entité. Effectivement, dès la convocation à l'entretien préalable les RDP me demandaient d'adresser un courrier à la DRH afin de m'expliquer alors que

l'avocat me demandait de surtout ne rien écrire tant que je n'avais pas accès au dossier. Les RDP souhaitent entendre mon binôme de formation (qui à l'origine était prêt à me faire un écrit, et depuis qu'il a été convoqué par la DEAS n'est plus sûr de pouvoir m'établir un papier car il a "besoin de continuer la formation") ainsi que les étudiants (car 14 ont signé la lettre écrite par la DEAS alors qu'il m'avait été dit que 16 s'étaient plaint .. qu'on pensé les 2 autres). L'avocat, quant à lui, juge que l'affaire est pliée et ne me propose que de venir plaider au CDD après avoir rédigé avec moi une lettre pour ma défense (le tout moyennant 2000€) ... Je suis donc dans l'incertitude la plus totale .. Je suis effrayé à l'idée d'être révoqué et peut être meme pire rétrogradé (je perdrais donc ma spécialité anesthésie pour redevenir infirmier) ... Je ne sais si je dois continuer avec les RDP ou prendre l'avocat ...

Bref, voilà, désolé pour la longueur du post ...si vous avez des conseils, je suis preneur !
Merci à tous ...

PS : merci de ne pas me juger trop négativement je m'en veux déjà assez comme cela .. je suis sans doute maladroit, mais je ne suis pas un mauvais homme

Par **Visiteur**, le **15/06/2017** à **22:42**

Bonsoir,
Je ne suis pas spécialiste, donc ne me prononce pas.
En revanche, vois auriez pu résumer... trop trop long!